761 (VIII). Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance: rapport financier et comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952, et rapport du Comité des Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale

1. *Accepte* le rapport financier et les comptes du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952, ainsi que l'attestation du Comité des Commissaires aux comptes[4];

2. *Prend acte* des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[5] au sujet du rapport du Comité des Commissaires aux comptes.

451ème séance plénière,
le 5 octobre 1953.

762 (VIII). Nominations aux postes vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires:

M. Rafik Asha,
M. André Ganem,
M. G. R. Kamat;

2. *Déclare* MM. Asha, Ganem et Kamat nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1954.

456ème séance plénière,
le 3 novembre 1953.

763 (VIII). Nominations aux postes vacants au Comité des contributions

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Comité des contributions:

M. O. Strauch,
M. A. H. Clough,
M. K. E. Book;

2. *Déclare* MM. Strauch, Clough et Book nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1954.

456ème séance plénière,
le 3 novembre 1953.

764 (VIII). Rapport du Comité chargé de questions administratives particulières

L'Assemblée générale

Prend acte du rapport du Comité chargé de questions administratives particulières[6], ainsi que des observations[7] que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présentées au sujet de ce rapport.

456ème séance plénière,
le 3 novembre 1953.

[4] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, huitième session, Supplément No 6 A.*

[5] Voir le document A/2455.

[6] Voir le document A/2429.

[7] Voir le document A/2464.

765 (VIII). Barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Comité des contributions

L'Assemblée générale

Décide:

1. Que le barème de répartition des contributions pour le budget de 1954 sera le suivant :

Etats Membres	*Pourcentages*
Afghanistan	0,08
Arabie saoudite	0,07
Argentine	1,40
Australie	1,75
Belgique	1,38
Birmanie	0,13
Bolivie	0,06
Brésil	1,40
Canada	3,30
Chili	0,33
Chine	5,62
Colombie	0,41
Costa-Rica	0,04
Cuba	0,34
Danemark	0,78
Egypte	0,47
Equateur	0,04
Etats-Unis d'Amérique	33,33
Ethiopie	0,10
France	5,75
Grèce	0,21
Guatemala	0,07
Haïti	0,04
Honduras	0,04
Inde	3,40
Indonésie	0,60
Irak	0,12
Iran	0,28
Islande	0,04
Israël	0,17
Liban	0,05
Libéria	0,04
Luxembourg	0,06
Mexique	0,75
Nicaragua	0,04
Norvège	0,50
Nouvelle-Zélande	0,48
Pakistan	0,75
Panama	0,05
Paraguay	0,04
Pays-Bas	1,25
Pérou	0,18
Philippines	0,45
Pologne	1,73
République Dominicaine	0,05
République socialiste soviétique de Biélorussie	0,50
République socialiste soviétique d'Ukraine	1,88
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	9,80
Salvador	0,05
Suède	1,65
Syrie	0,08
Tchécoslovaquie	1,06
Thaïlande	0,18
Turquie	0,65
Union des Républiques socialistes soviétiques	14,15
Union Sud-Africaine	0,78
Uruguay	0,18